

# Alignement des politiques mondiales en matière de drogues avec les objectifs de développement durable de l'agenda 2030

## Recommandation de la plateforme interassociative française sur les drogues

### Pourquoi faut-il élargir le prisme d'analyse et d'évaluation des politiques mondiales en matière de drogues ?

Depuis l'adoption du dernier plan mondial de lutte contre les drogues en 2009, la situation mondiale du phénomène des drogues ne s'est pas améliorée ; selon les données épidémiologiques fournies par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), ce phénomène s'est même accentué, avec une augmentation de la production, du trafic et de la consommation de drogues, ainsi que des risques et des dommages associés aux drogues et aux politiques visant à les éradiquer à l'échelle planétaire [1]. L'objectif d'éradication promu par la Déclaration Politique et le Plan d'Action de 2009 a par ailleurs limité les politiques et programmes relatifs aux drogues principalement aux domaines de la sécurité et la répression.

Les politiques des drogues fondées sur le tout-répressif ont eu des conséquences dramatiques sur la situation mondiale : réduction drastique de l'accès à des fins médicales aux drogues placées sous contrôle, y compris aux médicaments essentiels ; défaut de réglementation des marchés clandestins toujours plus violents ; hausse des trafics générateurs de revenus pour les organisations criminelles ; précarisation des cultivateurs sans alternatives de développement économique ; marginalisation extrême des personnes faisant usage de produits classés comme drogues et éloignement des dispositifs de santé...

L'adoption à l'unanimité de la résolution S-30/1 par l'Assemblée Générale de l'ONU réunie en Session Extraordinaire (UNGASS) en avril 2016 a élargi cette approche mondiale au-delà du tout répressif. Ce document, qui valide un « engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », permet d'inclure dans le prisme d'analyse et la structuration de la stratégie mondiale en la matière, les thématiques d'accès aux produits à des fins thérapeutiques, de droit à la santé, de développement économique, et le respect des droits humains fondamentaux ; et ce en sus des thématiques de réduction de la demande, réduction de l'offre et coopération internationale déjà incluses dans la Déclaration Politique de 2009.

Cette approche plus complète a été largement saluée par les experts de la société civile[2] et les agences onusiennes sur les droits humains et le développement, qui y voient une correspondance nette avec leurs constats de terrain, ainsi que le besoin de protéger les libertés individuelles fondamentales et de faire respecter les droits humains tout en répondant à la pauvreté et à la marginalisation sociale et économique.

En effet, le phénomène des drogues est complexe et multifactoriel. Longtemps traité dans une dichotomie santé/sécurité insuffisante, il devrait désormais être ancré dans une politique de développement sur le long terme, alignée sur le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs. Cela permettrait par ailleurs d'assurer une meilleure cohérence au sein du système onusien, en harmonisant les politiques des drogues avec les impératifs plus larges de l'ONU de protection des droits humains, de promotion de la paix et de la sécurité, et d'avancement du développement.

**Ainsi, la plateforme interassociative recommande un alignement des objectifs et stratégies internationales en matière de drogues, avec les Objectifs de développement durable adoptés par l'assemblée générale de l'ONU en 2015 [3].**

**Pourquoi la politique mondiale des drogues doit-elle s'aligner avec les objectifs de développement durable ?**

La culture, la production et le trafic de drogues sont généralement concentrés dans les zones les plus pauvres de la planète. De plus, l'usage problématique de drogues et les conséquences négatives de cet usage sont aussi majoritairement concentrés dans les populations les plus vulnérables et marginalisées. Enfin, les conséquences négatives des mesures de répression sur les droits des personnes sont particulièrement exacerbés au sein de ces mêmes groupes sociaux. Il convient par conséquent de s'attaquer aux problèmes socio-économiques plus larges, c'est-à-dire : le manque de ressources, les inégalités sociales et économiques, les discriminations, les inégalités homme-femme, l'application de politiques allant à l'encontre des droits fondamentaux et de l'égalité de traitement, et toutes formes d'injustice, doivent être la cible principale des politiques internationales relatives aux drogues.

Ainsi, l'alignement des axes de ces politiques avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) est une condition *sine qua non* de son efficacité.

A l'inverse, sans une stratégie politique en matière de drogues cohérente avec les objectifs, l'Agenda 2030 a peu de chance d'être atteint. En effet, de nombreux ODD sont impactés par la résolution des conséquences de la répression des trafics, des usages de drogues, mais aussi des effets négatifs des politiques visant à éradiquer ces activités. La politique répressive promue par la Déclaration Politique de 2009 a largement contribué à la précarisation, marginalisation et stigmatisation des personnes impliquées dans des activités illégales mais non-violentes liées aux drogues (producteurs, des petits trafiquants et des usagers en situation de vulnérabilité, etc.), a participé à restreindre l'accès aux médicaments placés sous contrôle, et a limité l'accès aux outils de prévention fondés sur des données probantes et de réduction des risques dans le monde.



## 1.1

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar américain par jour)

L'extrême pauvreté dans le monde est un élément clé de la dynamique des réseaux de trafics de drogues et demeure un facteur important de la demande de drogues.

Les **difficultés économiques** et la **pauvreté** conduisent de nombreuses personnes à s'impliquer dans le **marché des drogues**. Les passeurs de drogues proviennent généralement de contextes marginalisés et vulnérables de la société et les cultivateurs de plantes tels que le pavot à opium, la coca ou le cannabis sont soumis à la tentation d'une cultivation plus lucrative que les cultivations licites<sup>1</sup>. La pression, l'organisation hiérarchique des groupes de "narcotrafiquants", et la profusion des intermédiaires empêchent pourtant une redistribution des recettes sur l'ensemble de la chaîne de production et notamment aux cultivateurs et revendeurs au détail.

Les politiques en matière de drogues telles qu'elles sont aujourd'hui élaborées profitent aux trafiquants et groupes terroristes en ce qu'elles affectent, en pratique, les acteurs situés au début et à la fin de la chaîne du trafic de drogues, donc les populations les plus faibles et vulnérables. Le manque de régulation est un facteur clef.

## 1.4

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

La mainmise de certains trafiquants sur des territoires et des zones de cultures empêchent un accès aux ressources économiques tels que le contrôle des terres. Le "contrôle des drogues" repose pour beaucoup sur des mesures d'éradication au lieu de s'appuyer sur les problématiques de développement des communautés concernées par les trafics. Les perspectives de développement visées devraient être plurielles, intégrer des dynamiques économiques, sociales, politiques, culturelles et environnementales, et dépasser le seul "Développement alternatif" qui vise une substitution des cultures illicites.

Les politiques d'éradication forcée génèrent des conséquences économiques terribles pour les cultivateurs mais affecte aussi les cultures avoisinantes, les sols, la diversité biologique et la santé des populations locales. En outre, ces politiques sont souvent rendues inefficaces par l'"effet-ballon", c'est à dire le phénomène de déplacement et d'expansion des cultures illicites et la rapidité d'action des réseaux criminels.

---

<sup>1</sup> Riboulet-Zemouli K, Anderfuhren-Biget S, Díaz Velásquez M and Krawitz K (2019), Cannabis & Sustainable Development: Paving the way for the next decade in Cannabis and hemp policies. (Vienna: FAAAT, March 2019), [faaat.net/publications/979-10-97087-34-0](https://faaat.net/publications/979-10-97087-34-0)



### 3.3

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

### 3.5

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

### 3.8

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Les personnes qui consomment des drogues, notamment par injection, sont particulièrement exposées aux infections et virus transmis par le sang tels que le VIH et l'hépatite C. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « la consommation de drogues par injection représente environ 10 % des infections par le VIH dans le monde et 30 % en dehors de l'Afrique ». Les personnes qui s'injectent des drogues sont aussi plus susceptibles de contracter la tuberculose, avec un taux de prévalence de 8 %, contre 0,2 % dans l'ensemble de la population<sup>2</sup>. Quant à l'hépatite C, sa « prévalence mondiale (...) parmi les personnes qui s'injectent des drogues est estimée à 67% »<sup>3</sup>.

Les données indiquent de façon évidente que ces risques pour la santé sont facilement évitables par l'accès indiscriminé aux soins de santé généraux ainsi que par des services de réduction des risques et dommages liés à l'usage suffisamment financés et très accessibles, pour tous les groupes sociaux et dans tous les territoires, y compris dans les lieux de détention. Toutefois, plutôt que de réduire risques et dommages par une stratégie sanitaire globale, de nombreux gouvernements ont choisi d'imposer de lourdes mesures punitives aux personnes qui font usage de drogues, entraînant des répercussions nettes et négatives sur la santé publique et de nombreuses atteintes aux droits humains. Cela prend notamment la forme de harcèlement, d'humiliations et de violences physiques, de tests d'urine forcés et d'inscription automatique dans les fichiers de la police.

### 3.d

Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

La prolifération des nouveaux produits de synthèse, comme les risques liés à l'altération des drogues constituent de véritables enjeux de santé publique qui peuvent être diminués à travers une information sur la composition des produits consommés. Les restrictions voire la prohibition des analyses de drogues in situ empêchent la veille efficace des dynamiques du marché des drogues, et par conséquent la diffusion d'informations sanitaires. Les gouvernements devraient intégrer la diffusion d'informations de caractère sanitaire à travers les systèmes d'alerte rapide.

---

<sup>2</sup> Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2017). World Drug Report 2017. Vienne. [www.unodc.org/wdr2017/index.html](http://www.unodc.org/wdr2017/index.html) (consulté le 14 juin 2018).

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la santé. VIH et consommation de drogues par injection. [www.who.int/hiv/topics/idu/fr/](http://www.who.int/hiv/topics/idu/fr/) (consulté le 14 juin 2018).



#### 4.1

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

#### 4.3

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et les hommes aient, sur un pied d'égalité, accès à une éducation technique, vocationnelle et tertiaire abordable et de qualité, y compris à l'université

Les zones de culture de plantes destinées aux marchés illicites, et celles touchées par les trafics de drogues, sont souvent affectées par un manque d'accès aux services basiques d'éducation. Les dynamiques d'inégalités homme-femme conduisent à un accès particulièrement limité à l'éducation pour les femmes et les filles. Cela est le cas, par exemple, dans la région andine où la majorité des femmes incarcérées pour délit de drogues n'ont pas fini leur éducation à l'école primaire.<sup>4</sup>



#### 5.1

*Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles*

Les discriminations envers les personnes usagères de drogues touchent davantage les femmes et les filles usagères de drogues. En raison de la criminalisation de la consommation de drogues, les choix des femmes usagères de drogues en matière de santé sexuelle et reproductive sont souvent limités et les enfants sont fréquemment retirés des mères caractérisées comme incompetentes. En raison de cette pratique souvent systématique et par peur de se voir retirer leur(s) enfant(s), les femmes usagères de drogues hésitent longuement avant de révéler leur consommation de drogues et de s'orienter vers une prise en charge. De même les jugements et la stigmatisation auxquels font face les femmes usagères de drogues mères ou enceintes sont très lourds.

#### 5.2

*Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation*

Les femmes et les filles sont particulièrement exposées au risque d'**exploitation** et sont fortement susceptibles d'être mises à contribution dans le cadre des **trafics de drogues** (à l'exemple du phénomène des "mules" passeuses). Le fait de lier cet ODD aux politiques internationales en matière de drogues permet de faire écho à la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 21 décembre 2010 concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (dites "Règles de Bangkok").

Le cadre prohibitionniste ne permet ni d'identifier ni de répondre aux facteurs générant les vulnérabilités des femmes face aux réseaux d'exploitation et de trafics de drogues. Pire, les politiques actuelles cherchent trop peu à intégrer la participation des femmes à toutes les étapes de la création et l'application des programmes les concernant.

---

<sup>4</sup><https://www.wola.org/wp-content/uploads/2016/02/Women-Drug-Policies-and-Incarceration-Guide-Final.pdf>

Les femmes consommatrices de drogues sont particulièrement sujettes à des cas de harcèlement physique ou sexuel. En Europe de l'Est et Asie Centrale, plusieurs ONG ont documenté des cas de violences physiques et sexuelles de la part de la police sur les femmes consommatrices de drogues. De plus, les femmes consommatrices de drogues sont plus à risque de violences domestiques, qui ne sont généralement pas rapportées par la police par crainte d'être stigmatisées, violentées ou arrêtées pour leur consommation dans les pays où l'usage de drogues reste fortement criminalisé.<sup>5</sup>



## 10.2

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

## 10.3

Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Les personnes usagères de drogues continuent d'être discriminées dans l'accès aux services de santé et sociaux, exacerbant les risques et les dommages auxquels elles sont confrontées de par leur consommation de drogues. Par exemple, les personnes qui injectent des drogues ont une probabilité 22 fois supérieure de contracter le VIH que les personnes non-consommatrices. Les femmes usagères de drogues sont particulièrement vulnérables à des cas de discrimination, étant considérées comme rompant avec leur rôle traditionnel au sein de la famille.

Cette situation a conduit plusieurs agences onusiennes à lancer un appel mondial pour prévenir les discriminations dans l'accès aux services de santé, et à promouvoir la décriminalisation de la consommation de drogues comme impératif de santé publique.<sup>6</sup> Le besoin de répondre au stigma et à la discrimination vis-à-vis des usagers de drogues a aussi été reconnu par la CND en 2018 dans sa Résolution 61/11.

Les personnes issues de minorités sont elles aussi susceptibles d'être discriminées dans l'application des lois sur les drogues. Au Royaume-Uni, par exemple, une personne noire serait 9 fois plus susceptible d'être arrêtée et fouillée par la police qu'une personne blanche, alors que les niveaux de consommation de drogues sont moins élevés chez les personnes noires dans le pays.<sup>7</sup>

<sup>5</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/DrugProblem/EurasianHarmReductionNetwork.pdf>

<sup>6</sup> UNAIDS, UNHCR, UNICEF, World Food Programme, United Nations Development Programme, UNFPA, UN Women, International Labour Organization, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, World Health Organization, Office of the High Commissioner for Human Rights & International Organization for Migration (2017), Joint United Nations statement on ending discrimination in health care settings, [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/ending-discrimination-healthcare-settings\\_en.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/ending-discrimination-healthcare-settings_en.pdf)

<sup>7</sup> Shiner M., Carre Z., Delsol R. & Eastwood N. (2018), The Numbers in Black and White 2.0: Ethnic disparities in the policing and prosecution of drug offences in England and Wales (London: Release & StopWatch), [www.release.org.uk](http://www.release.org.uk)



### 11.1

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

La marginalisation sociale de certaines personnes usagères de drogues exacerbe les risques associés à leur consommation. Par conséquent, certains programmes de réduction des risques ont visé à offrir aux personnes sans domicile fixe un logement de base, leur permettant de mieux gérer les risques associés à l'usage de drogues et à la vie dans la rue. Ces programmes, bien développés en Suisse, au Canada et utilisés au Brésil, ont eu un impact important sur la vie des personnes usagères de drogues les plus marginalisées.<sup>8</sup>



### 16.1

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Les politiques de contrôle des drogues à l'échelle mondiale ont engendré de nombreuses morts violentes. Ainsi, au Mexique par exemple, la "guerre aux drogues" initiée par l'ancien président Calderon en 2006 a entraîné le décès de 150.000 personnes et la disparition de 32.000 personnes.

### 16.3

Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

### 16.a

Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

Au lieu de réduire l'offre et la demande en drogues, les politiques internationales orientées vers la répression favorisent l'élaboration de marchés clandestins particulièrement violents. Les données des agences telles que l'ONUDC ne reflètent aucune réduction de la production (culture de pavot à opium, de cannabis et de coca) sur la période entre 2009 et 2018<sup>9</sup>. Le même constat peut être établi pour l'usage de drogues, qui n'a pas diminué.

Ainsi la production d'opium a augmenté de près de 65% entre 2016 et 2017. De même, la culture de coca destinée à l'élaboration de cocaïne était de 213.000 hectares en 2016.<sup>10</sup> L'État de droit de nombreux pays se voit menacé par le trafic de drogues porté par des groupes armés, parfois liés à des groupes terroristes, et dont les activités délictueuses tendent à se diversifier. Sur l'ensemble des territoires, le paradigme prohibitionniste en matière de drogues et ses approches politiques portent grandement atteinte aux droits de l'homme.

Le principe du procès équitable ainsi que les droits et libertés civiles sont fortement affectés notamment lorsque certains États mettent en place ou tolèrent des centres de détention obligatoire pour les personnes dépendantes aux drogues. 33 pays appliquent

<sup>8</sup> Voir, par exemple: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4021373/>

<sup>9</sup> World Annual Drug Report 2018.

<sup>10</sup> Ibidem.



encore la peine de mort comme sanction à des infractions liées aux drogues. Certains gouvernements ont également recours à des exécutions extra-judiciaires.

Les législations excessivement répressives de nombreux pays favorisent l'explosion du nombre de personnes incarcérées. 20% des personnes privées de liberté dans le monde sont incarcérées à la suite d'un délit lié aux drogues. 83% sont ainsi condamnés pour possession de drogues pour usage personnel<sup>11</sup>. Les mesures des politiques antidrogues affectent plus particulièrement les minorités.

La lutte antidrogue et ses politiques associées génèrent de fortes inégalités selon les origines sociales ou ethniques face au système de justice pénale.

La figure du « consommateur-revendeur » de « l'approvisionnement pour usage personnel » et/ou le partage avec un groupe de consommateurs sont des réalités qui ne trouvent pas de réponses dans le cadre prohibitionniste. En dépit de la présence toujours plus accrue de ces acteurs non violents et mineurs dans l'organigramme des réseaux de trafiquants, les solutions alternatives à la sanction pénale pour eux n'existent presque pas.

#### 16.4

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

#### 16.5

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

Les politiques en matière de drogues sont génératrices de violence, corruption et instabilité de l'Etat de droit. Il est estimé que le marché mondial des drogues oscille entre 426 et 652 milliards de dollars américains<sup>12</sup>. Les marchés illégaux de trafics de drogues impliquent d'autres pratiques criminelles telles que le blanchiment d'argent. Un quart des revenus du crime organisé à l'échelle mondiale provient de la vente de drogues<sup>13</sup>.

#### 16.6

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Selon l'Organisation Non Gouvernementale Harm Reduction International, en 2016 le financement dédiée à la réduction des risques dans les pays à revenu faible et intermédiaire était de 188 millions de dollars américains alors que le budget mondial estimé pour le contrôle de drogues est de 100 milliards. L'orientation idéologique et quantitative des budgets alloués résulte en une sous-dotation pour les programmes de réduction des risques liés à la dépendance aux drogues et la prévention des usages et des trafics, et un affaiblissement des institutions chargées de leur mise en oeuvre.

Par ailleurs, l'efficacité des institutions dédiées à la répression reste limitée selon les dernières données de l'ONUDD. Leur fonctionnement reste peu transparent, ce qui favorise notamment les phénomènes de corruption.

---

<sup>11</sup> International Drug Policy Consortium, Taking stock: A decade of drug policy, 2018  
[http://fileserver.idpc.net/library/Shadow\\_Report\\_FINAL\\_ENGLISH.pdf](http://fileserver.idpc.net/library/Shadow_Report_FINAL_ENGLISH.pdf)

<sup>12</sup> International Drug Policy Consortium, Taking stock: A decade of drug policy, 2018, p.32  
[http://fileserver.idpc.net/library/Shadow\\_Report\\_FINAL\\_ENGLISH.pdf](http://fileserver.idpc.net/library/Shadow_Report_FINAL_ENGLISH.pdf)

<sup>13</sup> Ibid.





## 17.6

Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

### 17.14.1 Nombre de pays ayant des mécanismes en place pour améliorer la cohérence politique du développement durable

Alors que la Thaïlande<sup>14</sup> et la Bolivie<sup>15</sup> ont adopté des mécanismes afin d'ancrer leurs programmes de développement alternatif dans une approche de développement durable, ces pays restent une exception. Le Costa Rica a, quant à lui, adopté une approche basée sur les droits humains, l'éradication de la pauvreté et une perspective du genre pour réduire la marginalisation sociale et la vulnérabilité des femmes accusées de délits de drogues.<sup>16</sup> La plupart des pays dans le monde n'ont cependant pas fait le lien entre leurs politiques des drogues et la promotion du développement durable. Cela reste cependant nécessaire pour assurer que l'approche politique relative aux drogues est cohérente avec les enjeux plus larges de développement sur le long terme.

---

<sup>14</sup> Mae Fah Luang Foundation (2018), Nurturing sustainable change: The Doi Tung case 1988-2017, [http://www.maefahluang.org/wp-content/uploads/2018/05/Nurturing-Book-%E0%B8%89%E0%B8%9A%E0%B8%B1%E0%B8%9A%E0%B9%80%E0%B8%95%E0%B9%87%E0%B8%A1-Final\\_page.pdf](http://www.maefahluang.org/wp-content/uploads/2018/05/Nurturing-Book-%E0%B8%89%E0%B8%9A%E0%B8%B1%E0%B8%9A%E0%B9%80%E0%B8%95%E0%B9%87%E0%B8%A1-Final_page.pdf)

<sup>15</sup> <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/habeas-coca-bolivias-community-coca-control-20150706.pdf>

<sup>16</sup> [https://www.wola.org/wp-content/uploads/2017/05/DONE-3-Red-interinstitucional-Costa-Rica\\_ENG\\_FINAL-.pdf](https://www.wola.org/wp-content/uploads/2017/05/DONE-3-Red-interinstitucional-Costa-Rica_ENG_FINAL-.pdf) et [https://mujeresydrogas.wola.org/wp-content/uploads/2017/12/DONE-14-Criminal-Records-in-CR\\_ENG\\_FINAL-1.pdf](https://mujeresydrogas.wola.org/wp-content/uploads/2017/12/DONE-14-Criminal-Records-in-CR_ENG_FINAL-1.pdf)